

Octobre 2008



Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST**

Treizième Session

**COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES**

Dixième Session

Cartagena de Indias, Colombie, du 21 au 24 octobre 2008

**SITUATION ET TENDANCES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE  
DANS LA RÉGION DE LA COPACO**

**RÉSUMÉ**

Le présent document examine les tendances récentes et à plus long terme de l'évolution de la production halieutique, de l'utilisation et du commerce des produits de la pêche dans la région de la COPACO. Il aborde également certaines questions importantes aux échelons régional et international.

**Introduction**

1. Le secteur des pêches de la région de l'Atlantique Centre-Ouest contribue de manière considérable à l'économie et à la société des pays membres de la COPACO en termes d'approvisionnement en aliments et de sécurité alimentaire, création d'emploi, entrée de devises et développement côtier régional. Nul n'ignore que les activités de pêche développées dans la région de la COPACO constituent un système de production complexe pour l'exploitation commerciale (capture, traitement, distribution et commercialisation) des stocks de poissons, qui sont souvent chevauchants ou hautement migratoires. La pêche artisanale est présente dans tous les pays de la région et coexiste dans un même pays avec la production à échelle semi industrielle ou industrielle. Ces activités de pêche ont une forte dépendance en termes de service et d'infrastructure et vendent leur production sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. L'examen de leur situation et des principales tendances de leur évolution, comme partie intégrale des secteurs des pêches nationaux, peut fournir des informations utiles aux discussions visant, entre autres, à identifier les outils et les mesures en matière de politique pouvant contribuer à assurer son développement durable. En vue de faciliter cette approche, le présent document prend en considération divers niveaux d'analyse, allant du niveau plus large du secteur halieutique à celui plus spécifique des pêches dans la région de la COPACO.

**La production halieutique. Vue d'ensemble**

2. En 2005, la production halieutique totale enregistrée dans les pays de la COPACO a été de 9,2 millions de tonnes, dont 1 million correspondait aux pratiques aquacoles. Il s'agit du niveau le plus faible enregistré par la production halieutique durant la période 1996-2005, après le niveau record enregistré en 2002 (Tableau 1). Une légère baisse de la production de la pêche de capture explique

cette tendance à court terme. Le niveau le plus faible de la production halieutique durant la période considérée a été atteint en 1998, avec 8,5 millions de tonnes.

3. Nul n'ignore que la structure des captures totales de nombreux pays de la COPACO comprend, outre les prises réalisées dans la région de la COPACO, celles provenant d'autres zones marines et des activités de pêche en eaux continentales. Les captures totales des pays de la COPACO (dont les prises effectuées dans des zones de pêche autres que l'Atlantique Centre-Ouest) ont atteint 8,1 millions de tonnes métriques en 2005, soit 86 pour cent de la production halieutique totale. Il s'agit du niveau le plus bas atteint par la production halieutique de capture durant la période 1996-2005, après le niveau record enregistré en 2002 (Tableau 1) et s'explique par la légère baisse des débarquements de la pêche de capture marine. Les débarquements provenant de la pêche continentale ont atteint 464.000 tonnes en 2005, soit 5,7 pour cent des captures totales, ce qui constitue une légère baisse par rapport au niveau record atteint en 2004 durant la période considérée.

4. La production de la pêche de capture marine dans la région de la COPACO est stable depuis le milieu des années 80. Les captures des pays membres effectuées dans la zone maritime de la juridiction de la COPACO ont atteint 1,5 million de tonnes en 2005. Cette stabilité se traduit également en termes de la participation de 1,8 pour cent des captures marines mondiales enregistrées par la COPACO en 2005, soit un niveau très proche de celui enregistré durant les années précédant la décennie considérée. En 2005, ces captures ont représenté 18 pour cent des captures totales enregistrées par les pays de la région et 16 pour cent de la production halieutique totale des pays membres. La part des captures marines effectuées par les Etats-Unis dans la région de la COPACO est traditionnellement considérable. En 2005, elle fut d'ailleurs de 43 pour cent.

5. La production aquacole a atteint 1 million de tonnes en 2005, un chiffre inférieur au niveau record atteint en 2003. Sa part de la production halieutique totale des pays de la COPACO s'est maintenue à 11 pour cent. À plus long terme, la production en 2005 doublait pratiquement le niveau atteint en 1996. La production aquacole dans le milieu marin de la COPACO a atteint 117.000 tonnes métriques (11 pour cent de la production aquacole totale) en 2005. La production dérivée de cet environnement affiche une tendance à la hausse depuis les trois dernières années. Cette tendance est étroitement liée aux tendances de la production des Etats-Unis, qui représente plus de 50 pour cent du total, et aux hausses de la production enregistrées au Belize, en Colombie et au Venezuela.

### **L'utilisation et la consommation de poisson**

6. Durant la période 2001-2003, environ 83 pour cent de la production halieutique des pays de la COPACO a été utilisée à des fins de consommation humaine directe. Les 17 pour cent restants ont été destinés à des fins non alimentaires, principalement l'élaboration de farine et d'huile de poisson. Les utilisations non alimentaires sont très inférieures à la moyenne mondiale, qui est de 24 pour cent.

7. La consommation moyenne par an et par habitant dans les pays de la COPACO a été estimée à 14,4 kg au cours de la période 2001-2003 (Tableau 2), soit historiquement le niveau le plus élevé atteint dans la région. Un chiffre similaire, à savoir 13,4 kg, avait été estimé pour la période triennale précédente. Ces valeurs sont légèrement inférieures à la moyenne mondiale, estimée à 16,6 kg. Si l'on exclut la valeur estimée pour les Etats-Unis, la consommation annuelle par habitant de la période 2001-2003 est de 8,6 kg, quantité supérieure aux 8 kg estimés pour la période 1991/1993. Par conséquent, la région dans son ensemble a réussi à maintenir durant la période 2001-2003 un taux de croissance de l'offre alimentaire de poisson très proche du taux de croissance de la population. Une information plus détaillée par pays et par groupes de pays (Tableau 2) fait néanmoins apparaître une profonde disparité et, par conséquent, une grande diversité de situations en termes d'offre et de demande de poisson dans la région de la COPACO. Par ailleurs, malgré l'absence d'information précise à ce sujet et conformément à ce qui a été signalé dans les rapports précédents, l'indicateur de la consommation par habitant pourrait être surestimé dans les pays où le tourisme représente une part importante de la demande de poisson, auquel cas la consommation par habitant pourrait avoir enregistré une baisse effective dans certains pays.

## **Le commerce international de produits de la pêche**

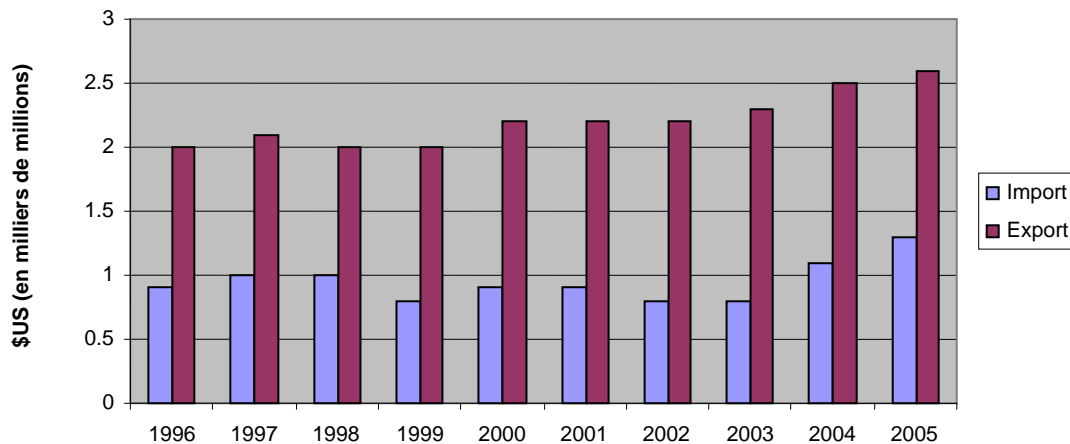
8. Le commerce total de poisson et de produits de la pêche des pays de la COPACO a atteint une valeur record d'exportation de \$EU 6.900 millions en 2005 (Tableau 3), soit 8,8 pour cent du total mondial. Les Etats-Unis sont le principal exportateur de la région et en 2005 leurs exportations de poisson ont atteint \$EU 4.300 millions, suivis par le Mexique avec \$EU 600 millions, et le Brésil et le Panama avec 400 millions. En moyenne, la valeur des exportations réalisées par la région au cours des cinq dernières années (sans compter les Etats-Unis) a représenté autour de 38 pour cent du total. Les catégories qui prédominent le plus nettement en matière de produits commercialisés sont le poisson frais, réfrigéré et surgelé, ainsi que les crustacés et mollusques surgelés.

9. Le volume des exportations de la production totale halieutique et aquacole (en poids vivant) a été de 24 pour cent durant la période 2001-2003, un chiffre qui s'est maintenu stable à un niveau tournant autour de 20 pour cent depuis le début des années 90 et qui confirme que le poisson est l'un des produits alimentaires et fourragers les plus commercialisés. Si l'on exclut des calculs les données relatives aux Etats-Unis, il ressort que les exportations des autres pays de la région représentent 18 pour cent de la production totale durant cette période de trois ans. Il faut cependant remarquer que le volume des exportations de ce groupe de pays comme part de la production halieutique totale et comme volume total exporté augmente progressivement depuis 1992, où il était de 11 pour cent.

10. Durant 2005, la part des Etats-Unis a représenté 90 pour cent des importations totales en valeur (soit \$EU 12.400 millions). Il s'agit d'une participation qui reste stable au cours des trois dernières années. Si l'on exclut les données relatives aux Etats-Unis, la valeur des importations de poisson des autres pays de la région a diminué durant la période 1997-2003. Cependant, la valeur des importations de poisson de ce groupe de pays a augmenté en 2004 et 2005, année où ce chiffre atteint le niveau record de \$EU 1.300 millions (Tableau 3).

11. La tendance annuelle de la balance commerciale (calculée en comparant la valeur des importations et des exportations des pays de la région, sans tenir compte des Etats-Unis) durant la période 1995-2004 montre que le groupe de pays restants est un exportateur net (Graphique 1). Les excédents commerciaux positifs annuels croissants ont atteint un niveau record en 2003, qui s'est maintenu stable à ces très hauts niveaux durant les deux années suivantes en raison d'une tendance également à la hausse de la valeur des importations de poisson, comme le signale le paragraphe précédent.

**Graphique 1. Valeur annuelle des importations et exportations des pays de la COPACO  
(sans tenir compte des Etats-Unis)**



Source: FAOFISHTAT

12. En ce qui concerne la ventilation des importations régionales (en valeur) en termes des différents types de produits de la pêche, les principales catégories sont, dans l'ordre, les crustacés et mollusques surgelés et le poisson frais, réfrigéré et surgelé. Cette composition varie néanmoins si l'on exclut les importations des Etats-Unis. L'ordre est alors le suivant: poisson frais, réfrigéré et surgelé, poisson séché, salé et fumé, crustacés et mollusques surgelés et conserves de poisson. Le Brésil est le principal importateur de poisson séché, salé et fumé. Ces produits sont également importés en quantités relativement importantes par Haïti, la Jamaïque et la République Dominicaine. Dernièrement, les produits de la pêche surgelés font face à une demande croissante de la part du secteur touristique dans de nombreux pays de la région.

13. Si l'on exclut les Etats-Unis, on observe que le reste des pays de la région continuent d'importer plus qu'ils n'exportent en termes de volume, tandis qu'en valeur ils conservent un excédent net. Par conséquent, ce groupe de pays continue d'exporter moins de protéines de poisson tout en percevant plus de devises que celles qu'il débourse pour de tels produits. Ces pays présentent donc un solde avantageux en termes d'entrée de protéines de poisson et de devises, qui résulte du commerce international.

14. Les conclusions de l'analyse présentée dans les paragraphes précédents ne doivent toutefois pas faire perdre de vue la grande diversité des situations qui existent en termes de commerce extérieur des produits de la pêche des pays, que fait ressortir une analyse plus ventilée. L'examen des données indique que la balance commerciale des produits de la pêche des pays de la COPACO est relativement hétérogène (Tableau 3). Certains pays des Grandes Antilles, les pays des Petites Antilles et les Etats-Unis présentent une balance commerciale traditionnellement déficitaire. Le Brésil, qui faisait anciennement partie de ce groupe de pays, est en train de devenir un exportateur net en termes de valeur, grâce au rôle clé de ses exportations aquacoles. Le secteur des pêches des pays centraméricains, principalement en Amérique du Sud, à Cuba et au Mexique, affiche depuis plusieurs années des excédents commerciaux. Ces derniers pays exportent des produits à haute valeur commerciale, tels que la crevette, la langouste, le thon et plusieurs espèces de poisson très prisées sur le marché.

15. L'information relative aux flux commerciaux de produits de la pêche<sup>1</sup> dans la région de la COPACO indique un faible niveau des échanges intrarégionaux et une forte concentration des exportations vers les principaux marchés d'Amérique du Nord et d'Europe: (i) les pays des Caraïbes exportent principalement vers les Etats-Unis (20,6 %), l'Union Européenne (52,3 %), d'autres pays développés (16,8 %), les Caraïbes (6 %), l'Amérique Centrale (0,8 %), l'Amérique du Sud (0,9 %) et la Chine (1,9 %); les pays centraméricains exportent principalement vers les Etats-Unis (74,6 %), l'Union Européenne (11,2 %), d'autres pays développés (3,1 %), l'Amérique Centrale (4,3 %), les Caraïbes (0,7 %), l'Amérique du Sud (0,8 %) et la Chine (3,9 %).

### **Quelques questions mondiales ayant un impact aux échelons national et régional**

16. La région de la COPACO montre des tendances claires dans les domaines de la production, l'utilisation, la consommation et la commercialisation du poisson et des produits de la pêche, qui caractérisent également ce secteur. La demande internationale de poisson et de produits de la pêche reste un élément moteur majeur dans la plupart des pays de la région avec une influence croissante sur la structure du secteur des pêches.

17. La Commission a signalé lors de réunions précédentes que la possibilité de maintenir l'offre à son niveau actuel ou de l'accroître sur la base des captures effectuées dans l'Atlantique Centre-Ouest reste limitée par des niveaux d'exploitation des ressources qui sont actuellement assez élevés<sup>2</sup>. Les volumes de production ne pourront être augmentés que par le biais: (i) d'un meilleur aménagement des ressources totalement exploitées ou surexploitées et de l'utilisation durable de celles qui pourraient être sous-exploitées; (ii) de la réduction des rejets et d'une meilleure utilisation des captures par l'amélioration des méthodes de manutention à bord et post-capture; et (iii) de la hausse de la production aquacole.

18. Bien qu'il puisse exister des opportunités d'augmentation des revenus des pêcheurs et de l'industrie de la pêche à court terme, il est nécessaire de tenir compte des impacts potentiels sur la durabilité des pêches, l'offre de poisson et la sécurité alimentaire. Il a été observé qu'en vue de saisir les opportunités qu'offre la demande croissante et de réduire les risques qu'affronte la durabilité de la pêche, il se pourrait qu'il soit nécessaire d'améliorer la gouvernance du secteur des pêches. Parmi les questions à prendre en compte pour y parvenir, on peut citer la modernisation et le renforcement des cadres juridiques et institutionnels, la formulation et la mise en oeuvre de politiques nationales proactives et cohérentes pour le secteur des pêches, l'adoption d'approches adéquates d'aménagement des pêches, et la promotion de la coopération technique et économique régionale et internationale.

19. Certaines questions importantes qui présentent un intérêt international sont actuellement soulevées dans le cadre de divers forums, dont la vingt-septième session du Comité des Pêches de la FAO. Ces questions ont souvent des retombées aux échelons régional et national que les responsables des politiques doivent nécessairement prendre en compte dans le processus de formulation de stratégies nationales cohérentes en matière de pêche et de décision, ainsi que les décideurs au moment de participer à des négociations complexes à différents niveaux des instances internationales. Afin de fournir des données utiles et de promouvoir l'échange d'information entre les pays membres, deux questions vont être approfondies: (i) l'examen de la formulation de politiques de pêche et l'utilisation d'instruments de politiques dans les pays de la région de la COPACO; et (2) l'attribution de droits dans le contexte du développement social de la pêche artisanale.

---

<sup>1</sup> Extrait de l'Annuaire statistique des pêches de la FAO – Tableaux récapitulatifs - Annexe III – Flux commerciaux par région - <ftp://ftp.fao.org/fi/STAT/summary/appIIIybc.pdf>

<sup>2</sup> Cette question est abordée en profondeur dans le Document WECAFC/XIII/07/2, "L'état des ressources halieutiques dans la région de la COPACO"

*Examen de la formulation de politiques de pêche et utilisation des instruments de politique dans les pays de la région de la COPACO*

20. L'introduction massive au milieu des années 70 des zones économiques exclusives (ZEE) et l'adoption en 1982 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ont apporté un nouveau cadre en vue d'un meilleur aménagement des ressources marines. Conformément aux dispositions du Code de conduite pour la pêche responsable (1995), la juridiction nationale élargie a constitué un pas certes nécessaire, mais insuffisant, vers un aménagement efficace et un développement durable de la pêche. De nombreux Etats côtiers ont continué d'affronter de sérieuses difficultés, telles que le manque d'expérience et de ressources financières et physiques, indispensables pour tirer un meilleur profit des ressources halieutiques au sein de leurs ZEE.

21. La Conférence mondiale sur les pêches de la FAO, célébrée à Rome en 1984, a évalué les points forts et les points faibles de ce nouvel ordre mondial dans le domaine des pêches et a adopté une Stratégie d'aménagement et de développement des pêches, afin de fournir un appui, en particulier aux Etats côtiers en développement, en vue d'atteindre leur objectif de tirer un profit économique et social maximum de l'utilisation des ressources halieutiques de leurs ZEE<sup>3</sup>. L'un des principaux éléments de la Stratégie était le Programme pour la planification, l'aménagement et le développement des pêches. Le principal instrument de soutien des actions de la FAO en matière d'assistance aux pays en vue de répondre de manière adéquate aux opportunités ou responsabilités qui se présentent consiste dans un programme exhaustif d'assistance pour l'aménagement et le développement de la pêche dans les ZEE des Etats côtiers en développement (Programme conjoint de la FAO et la Norvège pour les ZEE).

22. La plupart des pays membres de la COPACO a reçu une aide directe dans la réalisation de l'examen, l'adaptation et le renforcement de leurs systèmes et processus en matière de politique de pêche, ainsi que dans la formulation de plans stratégiques et de programmes et de projets clés. Dans le cadre de ces activités, un atelier de la COPACO sur la l'économie et la planification des pêches a été organisé à Castries, (Sainte Lucie) en 1986. Les systèmes et processus en matière de planification du développement des pêches à l'échelon national et les questions relatives à la coopération régionale connexes ont été évalués exhaustivement durant cette réunion. Les résultats de ces activités d'assistance technique n'ont pas été homogènes et les impacts les plus positifs se sont concentrés sur les situations dans lesquelles les activités de pêche économiques ont fait l'objet d'un intérêt réel en termes de considération politique et macro-économique.

23. La pêche contribue de manière plus dynamique à l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire, l'entrée de devises et le développement régional. De nombreux Etats côtiers ont su tirer profit de ces nouvelles opportunités et ont investi en flottes de pêche et en usines de traitement, en vue de répondre à la demande internationale croissante de poisson. Tous ces facteurs se sont traduits par une pression croissante sur les ressources halieutiques. À la fin des années 80, il est toutefois devenu évident que les ressources halieutiques ne pouvaient plus soutenir une exploitation et un développement si rapide et souvent incontrôlé, et qu'il devenait urgent d'adopter une nouvelle approche de l'aménagement des pêches, tenant compte des questions liées à la conservation et à l'environnement. La situation s'est aggravée avec la prise de conscience du fait que la pêche non réglementée en haute mer, qui dans certains cas avait un impact négatif sur les stocks de poissons chevauchants et hautement migratoires et se produisait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des ZEE, était en train de devenir une question faisant l'objet d'une préoccupation croissante. Le Comité de Pêche de la FAO (COFI), lors de sa dix-neuvième session célébrée en mars 1991, a lancé un appel à développer de nouveaux concepts pouvant contribuer à une pêche responsable et durable<sup>3</sup>.

24. L'accélération du processus de globalisation et sa pression potentielle sur la durabilité a provoqué une sensibilisation généralisée, ainsi que des actions rapides, visant à promouvoir l'établissement de cadres et de pratiques normatives et institutionnelles adéquats pour un développement durable. Il faut souligner que les cadres réglementaires globaux et/ou internationaux en

---

<sup>3</sup> Code de conduite pour la pêche responsable – Préface (página v) FAO (1995)

cours de mise en oeuvre ou de formulation reflètent de plus en plus, dans une certaine mesure, une interrelation entre les questions commerciales, environnementales et de développement, qui sont souvent l'objet de discussions et de négociations lors des forums internationaux. Il va sans dire que les processus globaux susmentionnés présentent des défis importants en matière de gouvernance nationale en termes de structure, ainsi que de systèmes et processus de politique et d'aménagement. L'un de ces défis, qui est fondamental, consiste dans la définition du rôle de la pêche et de l'aquaculture dans l'économie et la société et son inclusion adéquate dans la planification stratégique nationale et les processus de prise de décisions. Cela implique que la politique de pêche soit cohérente d'une manière qui exige une relation compatible entre les fins et les moyens à l'échelon sectoriel, ainsi qu'une pleine congruence, complémentarité et coordination de la politique de pêche avec d'autres politiques gouvernementales pertinentes, en vue d'atteindre les objectifs conformes aux intérêts nationaux dans le domaine des négociations internationales, et en accord avec les objectifs de développement convenus à l'échelon international.

25. La COPACO a commencé à aborder le nouveau cadre conceptuel requis en termes d'économie, politique et planification stratégique dans le domaine de la pêche au travers du travail mené par la Groupe de travail de la COPACO sur l'économie et la planification des pêches, qui a célébré sa première réunion à St. George's (Grenade) du 22 au 26 mai 1989, et sa deuxième (et dernière) réunion à Belize, (Belize) en décembre 1997. Depuis lors, outre les efforts ponctuels visant à répondre aux besoins partiels à court terme, aucune autre initiative à l'échelon régional n'a été menée afin d'examiner de manière exhaustive l'adéquation de la formulation des politiques de pêche actuelles et proposer des alternatives pour leur amélioration.

26. Pour comprendre que parvenir à un aménagement efficace des pêches exige un environnement politique favorable et cohérent, il pourrait s'avérer utile d'envisager la possibilité d'organiser un atelier de la COPACO examinant la question de la formulation de politiques et la planification stratégique en matière de pêche à la lumière des évolutions les plus récentes de la normative et du commerce international dans ce domaine, des tendances de l'environnement et du développement, et des objectifs nationaux de développement durable.

#### *L'attribution de droits dans le contexte du développement social dans la pêche artisanale*

27. Il est largement admis que la pêche artisanale fait pleinement partie du secteur des pêches dans tous les pays de la région de la COPACO et que, dans un bon nombre d'entre eux, il s'agit de leur principale composante. Le développement de la pêche artisanale est l'un des principaux points de la stratégie de pêche des pays en raison du rôle important qu'elle joue dans le développement durable, en particulier en ce qui concerne des questions clés, telles que la réduction de la pauvreté, la nutrition alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance, la création de richesse, l'entrée de devises et le développement côtier rural. Cependant, il existe un nombre significatif d'obstacles qui empêchent que la pêche artisanale atteigne son plein potentiel.

28. Les possibilités et les obstacles en matière de pêche artisanale ont fait l'objet d'une attention croissante aux échelons national, régional et également international de la part des gouvernements et des organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées. Dans ce sens, les pays membres de la FAO ont examiné la question du développement durable de la pêche artisanale au cours des trois dernières sessions du Comité de Pêche de la FAO et abordé ce sous-secteur comme un point du programme à lui tout seul.

29. Lors de sa vingt-cinquième session, célébrée en 2003, le COFI a souligné le besoin d'élever les niveaux de vie, ainsi que la vulnérabilité des pêcheurs face aux risques naturels, professionnels, économiques et de santé, et leur exclusion géographique et géopolitique des processus plus amples de développement. Durant la vingt-sixième session du COFI, célébrée en 2005, les pays membres ont signalé le besoin d'améliorer la gouvernance dans le sous-secteur et de se centrer sur des stratégies pratiques en vue de créer un environnement favorable permettant à cette pêche d'atteindre son potentiel et de contribuer aux objectifs de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire.

30. Tout en reconnaissant la grande diversité des pratiques de pêche du point de vue culturel, social, politique et économique, le Comité a observé durant sa vingt-septième session, célébrée en 2007, que les pêcheurs artisanaux étaient souvent confrontés à des conditions de vie et de travail précaires, attribuables à des droits incertains aux ressources terrestres et halieutiques, aux services de santé et d'éducation, ainsi que des réseaux de sécurité sociale inadéquats ou inexistants, et à l'exclusion des processus de développement plus amples en raison de la faiblesse des structures organisationnelles, la représentation et la participation dans la prise de décisions. Le Comité a également signalé que les producteurs, industries et commercialisateurs artisanaux, cherchant à tirer profit de la globalisation par le biais de l'expansion du commerce de poisson et des produits de la pêche, étaient souvent confrontés à un accès inadéquat aux marchés et aux services financiers, à un savoir-faire et des exigences sanitaires et phytosanitaires de plus en plus strictes. Durant sa vingt-septième session, le Comité a exprimé son appui à une stratégie d'action<sup>4</sup> visant à unir la pêche responsable au développement social en vue de renforcer la capacité et les incitations des pêcheurs pour investir dans la défense de leurs droits de pêche. La stratégie en question<sup>5</sup> devrait se baser sur les principes suivants:

- Aborder la surexploitation, qui menace la durabilité des ressources et le flux de bénéfices provenant de la pêche à l'économie en général, constitue l'objectif prioritaire pour arriver à une pêche basée sur les droits.
- De même que définir des droits de pêche, le droit des générations présentes et futures de bénéficier des ressources devrait être inclus. Accroître la valeur des ressources devrait constituer un objectif explicite de l'aménagement des pêches dans le sous-secteur artisanal.
- Une approche basée sur les droits, en matière de définition et d'attribution des droits de pêche, aborderait également les droits de l'homme des pêcheurs dans un sens plus large, à savoir le droit à un moyen de subsistance adéquat, et par conséquent comprendrait le critère de réduction de la pauvreté comme élément clé des décisions, plus que l'attribution équitable de droits, en incluant dans les décisions relatives à l'inclusion et l'exclusion, l'égalité des genres et la protection de l'accès des travailleurs de la pêche artisanale aux ressources et marchés. Elle inclurait également les déficiences en matière de droits des pêcheurs à un accès équitable à la santé, l'éducation, la justice et le régime de droit.
- La transition vers une pêche basée sur les droits exige que les relations entre les titulaires de droits de pêche et les garants de ces droits (tels que gouvernements) soient transparentes et fondées sur la confiance mutuelle et la responsabilité. Cela implique la responsabilisation des communautés de pêcheurs, tant au travers de leur inclusion sociale que de l'augmentation de leurs capacités. Il existe un besoin de protéger les pauvres des impacts négatifs de la transition vers un aménagement des pêches basé sur les droits.
- Dans les pays où la pêche contribue de manière significative à l'économie, l'intégration des politiques de pêche responsable à des politiques de réduction de la pauvreté plus larges, telle que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, constitue une condition nécessaire en vue de la cohérence politique intersectorielle, et de maximiser la contribution de la pêche en vue d'atteindre les objectifs en matière de pauvreté, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est également importante en vue d'assurer que les organismes de pêche reçoivent une attribution juste des budgets des gouvernements centraux et gouvernementaux.

31. Le COFI a également sollicité au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO d'étudier la convocation d'une conférence internationale ample centrée spécifiquement sur la pêche artisanale. Cette conférence, actuellement en préparation, visera à susciter les résultats suivants:

---

<sup>4</sup> Rapport de la vingt-septième session du COMITÉ DE PECHE. Rome, du 5 au 9 mars 2007 – paragraphe 59  
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1160e/a1160e00.pdf>

<sup>5</sup> COFI/2007/6 Aspects sociaux de la pêche artisanale – paragraphe 23 - <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/011/j8992e.pdf>

- Une meilleure connaissance des facteurs qui appuient le développement social, l'établissement de moyens de subsistance durables et l'utilisation d'approches de pêche responsable dans le secteur de la pêche artisanale; et
- Une synthèse des questions clés pour assurer la pêche artisanale et intensifier sa contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le développement.

### **Action suggérée à la Commission**

32. La Commission est invitée à examiner le présent document, y apporter des informations complémentaires, examiner les questions soulevées dans celui-ci et les commenter.

Tableau 1. LA PRODUCTION DE POISSON DANS LA RÉGION DE LA COPACO, 1996-2005

PÊCHE DE CAPTURE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Zone de la COPACO	1690790	1787087	1765093	1765887	1785402	1669685	1755845	1737097	1633357	1468384
Autres zones marines	6149181,8	6166622,6	5574548,6	5556105,1	5724075,3	6323422,6	6289543	6099926,2	6044030,5	6183355,7
Pêches continentales	440459	409887	394769	390552	396693	406916	432676	447830	475674	463788
<b>Pêche de capture totale</b>	<b>8280431</b>	<b>8363597</b>	<b>7734411</b>	<b>7712544</b>	<b>7906170</b>	<b>8400024</b>	<b>8478064</b>	<b>8284853</b>	<b>8153062</b>	<b>8115528</b>
AQUACULTURE										
Zone de la COPACO:										
Culture en eaux saumâtres	16255	16963	15861	17732	23281	28205	31842	43605	47297	31813
Mariculture	62303	66177	62694	66048	54331	58265	72368	92320	136546	85288
	78558	83140	78555	83780	77612	86470	104208	135925	183843	117101
<b><i>Zone de la COPACO totale</i></b>										
Autres zones	531245	608675	643952	725847	754207	821879	877125	954482	992545	929308
	609803	691815	722507	809627	831819	908349	981333	1090407	1176388	1046409
<b><i>Aquaculture totale</i></b>										
<b>PRODUCTION TOTALE DE POISSON</b>	<b>8890234</b>	<b>9055412</b>	<b>8456918</b>	<b>8522171</b>	<b>8737989</b>	<b>9308373</b>	<b>9459397</b>	<b>9375260</b>	<b>9329450</b>	<b>9161937</b>

Source : FAOSTAT

Tableau 2. PAYS DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE CENTRE-OCCIDENTAL

Consommation apparente de poisson et de produits de la pêche

Moyenne de la période triennale 2001-2003 (ml en poids vivant)

	Production	Usages non alimentaires	Importations	Exportations	Approvisionnement d'aliments	Population (en milliers)	Approvisionnement par habitant (kg)
<b><u>Amérique du Nord</u></b>	<b>6921843</b>	<b>1259404</b>	<b>3814984</b>	<b>1746800</b>	<b>7730623</b>	<b>392994</b>	<b>19,7</b>
Etats-Unis	5447176	1004404	3678723	1543367	6586462	291035	22,6
Mexique	1474667	255000	136261	203433	1152495	101959	11,3
<b><u>Amérique Centrale</u></b>	<b>472150</b>	<b>187580</b>	<b>59865</b>	<b>147986</b>	<b>196449</b>	<b>31560</b>	<b>6,2</b>
Belize	21787	17033	1209	2354	3610	251	14,4
Costa Rica	45253	419	27397	52715	23245	4093	5,7
Guatemala	32745	10	10332	18515	24573	12037	2,0
Honduras	16451	3	7065	18015	7321	6780	1,1
Nicaragua	28520	1	5594	11338	22777	5335	4,3
Panama	327394	170114	8268	45049	31215	3064	10,2
<b><u>Grandes Antilles</u></b>	<b>106993</b>	<b>42</b>	<b>164968</b>	<b>16978</b>	<b>254943</b>	<b>30730</b>	<b>8,3</b>
Cuba	70322	41	26049	11485	84845	11270	7,5
Haiti	5000	0	14993	396	19597	8218	2,4
Jamaïque	12228	1	46122	1151	57199	2627	21,8
République Dominicaine	19443	0	77804	3946	93302	8615	10,8
<b><u>Petites Antilles et autres</u></b>	<b>105136</b>	<b>43796</b>	<b>44783</b>	<b>22735</b>	<b>84025</b>	<b>3826</b>	<b>22,0</b>
Anguilla	250	0	0	0	250	12	21,4
Antigua et Barbuda	2262	533	1738	399	3370	73	46,4
Antilles Hollandaises	19594	10200	2955	8371	3978	219	18,2
Aruba	159	0	2655	286	2528	98	25,8
Bahamas	11391	3	4641	7043	9319	310	30,0
Barbade	2559	14	8484	309	10720	269	39,9
Bermudes	355	0	2516	62	2810	81	34,7
Dominique	1194	0	1351	2	2544	78	32,5
Grenade	2322	8	2169	740	3744	80	46,6
Guadeloupe	10123	0	0	0	10123	436	23,2
Iles Caïman	125	0	413	51	487	39	12,5
Iles Vierges Britanniques	50	0	0	0	50	21	2,4
Iles Vierges américaines	1331	0	0	0	1331	110	12,1
Martinique	6277	0	0	0	6277	390	16,1
Montserrat	49	0	140	0	189	3	56,6
Saint-Kitts-et-Nevis	427	0	1075	31	1471	42	35,0
Sainte Lucie	1696	0	2842	11	4526	148	30,6
Saint-Vincent-et-les Grenadines	33932	33033	1006	154	1751	119	14,7
Trinité-et-Tobago	11040	5	12798	5276	18557	1298	14,3
<b><u>Amérique du Sud</u></b>	<b>1852913</b>	<b>85076</b>	<b>430026</b>	<b>313197</b>	<b>1885407</b>	<b>246199</b>	<b>7,7</b>
Bésil	1072921	75671	269459	133724	1132986	176252	6,4
Colombie	206295	0	108312	85067	229541	43525	5,3
Guyane	54314	0	1814	26569	30299	764	39,7
Suriname	19337	9400	2141	3952	8126	432	18,8
Venezuela	500046	5	48300	63885	484455	25226	19,2
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>9459035</b>	<b>1575898</b>	<b>4514626</b>	<b>2247696</b>	<b>10151447</b>	<b>705309</b>	<b>14,4</b>

0 = Plus que zéro mais moins que la moitié de l'unité pertinente; ...= sans donnée.

Annuaire statistique des pêches de la FAO – Tableaux récapitulatifs - Annexe I – Le poisson et les produits de la pêche – Consommation apparente

Tableau 3. EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES PAYS DE LA COPACO (2001-2004)

(en millions de dollars)

	Exportations				Importations			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
<b><u>Amérique du Nord</u></b>	<b>4053178</b>	<b>3925205</b>	<b>4095996</b>	<b>4332467</b>	<b>10558401</b>	<b>10341187</b>	<b>11986911</b>	<b>12388960</b>
Etats-Unis	3379748	3318519	3457908	3693079	10384571	10150422	11757993	12078689
Mexique	673430	606686	638088	639388	173830	190765	228918	310271
<b><u>Amérique Centrale</u></b>	<b>639467</b>	<b>621544</b>	<b>696936</b>	<b>779828</b>	<b>105226</b>	<b>120029</b>	<b>143243</b>	<b>182567</b>
Belize	14057	9511	16098	12152	1815	1756	2578	3578
Costa Rica	133749	138503	133571	116433	23177	32169	28271	31927
Guatemala	22415	18577	20499	10329	11492	12266	15165	16744
Honduras	97881	76053	46412	93875	13907	10583	11397	15542
Nicaragua	42518	47195	67648	98488	42518	47195	67648	98488
Panama	328847	331705	412708	448551	12317	16060	18184	16288
<b><u>Grandes Antilles</u></b>	<b>98081</b>	<b>106958</b>	<b>81995</b>	<b>101569</b>	<b>162690</b>	<b>164554</b>	<b>146068</b>	<b>174499</b>
Cuba	79514	93240	65232	86693	38641	29403	36787	52274
Haiti	3868	4449	4130	3586	7088	4702	7951	8646
Jamaïque	11817	5531	8347	8067	59740	58252	43843	45841
République Dominicaine	2882	3738	4286	3223	57221	72197	57487	67738
<b><u>Petites Antilles</u></b>	<b>101193</b>	<b>113063</b>	<b>124221</b>	<b>123765</b>	<b>76050</b>	<b>71666</b>	<b>77759</b>	<b>81355</b>
<b><u>et autres</u></b>								
Antigua et Barbuda	706	971	1395	679	1618	2623	5391	4194
Antilles Hollandaises	5952	5285	9168	9987	7019	4555	6143	6828
Aruba	358	777	435	1017	9640	10262	11546	12828
Bahamas	73770	84615	94992	91992	13788	6007	5297	7753
Barbade	1347	928	887	878	12395	13449	13614	11815
Bermudes	46	46	78	4	8390	8210	8302	8435
Dominique	0	11	21	8	1286	1424	1337	1573
Grenade	4052	3863	3258	3141	2556	2558	2550	1799
Guadeloupe								
Iles Caiman	94	108	50	213	1492	1905	1880	1627
Martinique								
Saint-Kitts-et-Nevis	131	149	267	160	2063	1946	1864	2235
Sainte Lucie	47	106	40	10	4165	4237	5070	5562
Saint-Vincent-et-les Grenadines	630	712	510	411	1297	1367	1408	1613
Trinité-et-Tobago	10503	11438	9977	9388	8781	11805	12133	14332
Iles Turques et Caïques	3557	4054	3143	5877	1560	1318	1224	761
<b><u>Amérique du Sud</u></b>	<b>701794</b>	<b>706125</b>	<b>750344</b>	<b>793383</b>	<b>474599</b>	<b>404808</b>	<b>372930</b>	<b>504564</b>
Brésil	287046	346831	423403	432115	270522	225135	216779	282931
Colombie	175317	166458	160229	160232	73963	77855	81214	102329
Guyana	61975	54497	54242	62028	61975	54497	54242	62028
Guyane Française								
Suriname	39701	37683	45894	51898	2932	2725	3784	3351
Venezuela	137755	100656	66576	87110	65207	44596	16911	53925
<b>TOTAL</b>	<b>5593713</b>	<b>5472895</b>	<b>5749492</b>	<b>6131012</b>	<b>11376966</b>	<b>11102244</b>	<b>12726911</b>	<b>13331945</b>

... Données non disponibles au niveau désagrégé

Source : FAOFISHTAT